

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 10 octobre 2025

Séance du : 10 octobre 2025

Date de convocation : 17/09/2025

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 18

Absents ou excusés : 12

Seuil de la majorité absolue : 10

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 25.10.721

Objet : Décision Modificative N°1 rec

Annexe : Tableau détaillé des modifications de crédits

Le 10 octobre 2025 à 9h00 s'est réuni, Salle A 420 du Conseil départemental de la Haute-Garonne, en visioconférence et en présentiel, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (17 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Daniel CALAS (pouvoir à Monsieur Patrice LAGORCE), Mesdames Catherine CAMBEFORT (pouvoir à Monsieur Patrick LEFEBVRE), Martine CROQUETTE (pouvoir à Madame Florence SIORAT), Messieurs Serge DEUILHE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT, Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Brigitte SEGARD, Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (12 membres)

Madame Julie ALBOUY, Messieurs Jean-Marc BERGIA, Victor DENOUVION, Laurent FOREST, Mesdames Sandrine FLOUREUSSES, Isabelle HARDY, Messieurs Olivier GUERRA, Jérôme LAFFON, Madame Lauriane MASELLA, Monsieur Philippe PETIT, Madame Emilienne POUMIROL et Monsieur Lionel WELTER.

Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 27 mars 2025, le budget primitif (BP) de l'année 2025 a été adopté. Son exécution nécessite d'effectuer aujourd'hui des ajustements de crédits entre chapitres et articles afin de faire face à certaines dépenses ou recettes nouvelles ou réajustées. Ceci entraîne une modification des recettes d'investissement comme précisé ci-après.

Pour rappel, l'équilibre général du Budget Primitif 2025 a été voté sur les bases suivantes :

Budget Primitif 2025	Dépenses	Recettes	Evolution par rapport au BP n-1
Section de fonctionnement	612 496,00 €	612 496,00 €	- 7,0 %
Section d'investissement	319 296,00 €	319 296,00 €	12,6 %
TOTAL DU BUDGET	931 792,00 €	931 792,00 €	- 1,1 %

A cet égard, il convient de rappeler que le Conseil départemental prend à sa charge les dépenses liées aux locaux et à l'intégralité des salaires et charges sociales des agents mis à disposition auprès de l'Agence. Ces prestations en nature, prises en charge directement par la collectivité départementale, ont représenté une dépense annuelle de 5 018 069,44 € en 2024.

L'exécution du budget 2025, marqué par un contexte contraint, se présente actuellement comme suit :

BP 2025	Dépenses Montant voté	Etat des dépenses réalisées	Taux réalisé	Recettes Montant voté	Etat des recettes recouvrées	Taux réalisé
Section de fonctionnement	612 496,00 €	302 810,51 €	53%	612 496,00 €	471 114,60 €	78%
Section d'investissement	319 296,00 €	72 937,72 €	23%	319 296,00 €	107 614,58 €	34%
TOTAUX	931 792,00 €	375 748,23 €	43%	931 792,00 €	583 243,61 €	63%

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Recettes prévisionnelles de fonctionnement**

Pour rappel, les recettes de fonctionnement votées en 2025 étaient en diminution de - 7 % par rapport à l'année précédente. Parallèlement, une augmentation des cotisations des adhérents, restées inchangées depuis 2015, a été actée et limitée à 2,2 % l'an sur 10 ans.

Sur ces bases, le montant total prévisionnel des recettes de fonctionnement pour 2025 a été arrêtée à **612 496,00 €**.

Suite à un sinistre sur un véhicule, un versement exceptionnel de 4 166,67 € (article 7588) a été perçu correspondant à la valeur de l'automobile à dire d'expert, celui-ci n'étant pas réparable. De plus, sur la même imputation, un remboursement de l'URSSAF est attendu pour la régularisation d'une opération pour un montant de 347,76 €. En parallèle, des réajustements ont été effectués sur certaines lignes pour lesquelles les prévisions de recette ont évolué à la baisse permettant de maintenir le montant total des recettes de fonctionnement au même niveau que lors du vote du BP 2025, soit **612 496,00 €**.

- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement**

Par rapport aux prévisions du budget primitif 2025, certaines dépenses de fonctionnement nécessitent d'être modifiées. Les changements opérés conduisent à modifier la répartition entre dépenses réelles et dépenses d'ordre, sans impacter le volume global des prévisions du budget 2025 qui représente une somme de **612 496,00 €**.

Tout d'abord, dans le cadre de la nomenclature M57, il y a lieu d'ajuster les opérations d'ordre relatives aux amortissements qui sont désormais gérés au prorata temporis. En effet, les achats réalisés depuis le début de l'exercice, se répercutent en fonctionnement à l'article 6811.

Le montant des dépenses pour ordre en fonctionnement doit être porté à 95 537,69 € (contre 88 111,69 € inscrits au budget 2025), soit une augmentation de 7 426,00 € par rapport aux prévisions initiales.

Ensuite, concernant les dépenses réelles, certains articles nécessitent d'être réévalués.

Il en est ainsi en particulier : pour les frais d'entretien et de réparation des véhicules (+ 500,00 €), les coûts d'abonnement de téléphonie et d'internet qui sont plus importants que prévus, du fait notamment des délais de migration entre les anciens et les nouveaux opérateurs (+ 18 240,00 €), des coûts liés aux logiciels et au changement du VPN (maintenance, assistance, location, etc) pour 16 858,17 €. Le total des augmentations sur les différents articles concernés s'élève à + 37 868,05 €.

Les baisses de crédit proposées pour rééquilibrer les dépenses de la section de fonctionnement ont été estimées en fonction des volumes de dépenses prévisibles d'ici la fin de l'exercice civil. Elles représentent une somme totale de – 45 294,05 €, soit en définitive, une diminution réelle de – 7 426,00 €.

Le détail de ces modifications est précisé dans le tableau figurant en annexe.

In fine, les dépenses de fonctionnement sont maintenues au total à **612 496,00 €** avec une répartition s'établissant à : **516 958,31 €** en dépenses réelles et **95 537,69 €** en opérations d'ordre (contre 524 384,31 € en dépenses réelles et 88 111,69 € en dépenses d'ordre au budget 2025).

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **Recettes prévisionnelles d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement (report des exercices antérieurs, dotations diverses dont le Fonds de Compensation de la TVA) restent stables par rapport au budget primitif et s'élèvent à **231 184,31 €**.

A contrario, le montant des recettes d'investissement pour ordre doit être rectifié. En effet, dans le cadre de la nomenclature M57, les biens achetés en cours d'exercice doivent être amortis au prorata temporis à compter de leur livraison. A ce titre, les acquisitions nouvelles et les restes à réaliser de l'année N-1, qui ont été mandatées au cours de l'exercice 2025, ont eu impact sur le montant estimé des amortissements de l'année 2025 (soit + 6 235,31 €).

En complément, le montant des amortissements pour tenir compte des investissements qui sont susceptibles d'être concrétisés d'ici la fin de l'année a été adapté.

Après réajustement des différents crédits inscrits, l'estimation du montant des opérations pour ordre en investissement s'élève désormais à **95 537,69 €** (au lieu de 88 111,69 € au budget primitif 2025).

Sur ces bases, le montant total des recettes d'investissement passe à **326 722,00 €** (contre 319 296,00 € antérieurement, soit + 7 426,00 €).

- **Dépenses prévisionnelles d'investissement**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement restent inchangées à **319 296,00 €** par rapport au budget voté pour 2025.

Des virements de crédits seront opérés au sein de certains chapitres sans modification de la structure générale, si nécessaire d'ici la fin de l'exercice, en fonction de l'état d'avancement des dépenses.

Dans ces conditions, le budget 2025 de l'Agence présente désormais un suréquilibre de 7 426,00 € en section d'investissement.

Le Code Général des Collectivités locales (article L.1612-4) prévoit que "Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère [...] ». Toutefois, les dispositions de l'article L.1612-7 de ce même code mentionnent, sous certaines conditions, la possibilité d'un suréquilibre lorsque la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements.

Par conséquent, il est proposé d'adopter cette décision modificative n°1 en conservant ce suréquilibre dans la mesure où son impact reste limité, aucune nouvelle dépense d'investissement n'étant à programmer d'ici la fin de l'exercice.

La synthèse de la décision modificative du budget 2025 se présente comme suit :

DM1-2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	612 496,00 €	612 496,00 €
Section d'investissement	319 296,00 €	326 722,00 €
TOTAUX	931 792,00 €	939 218,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident :

- D'adopter la décision modificative n°1 au budget 2025 (présentée par chapitre) tel que proposée ci-dessus, et dont le détail figure en annexe ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le **PRESIDENT** à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI

**Présentation de la décision modificative n°1 (DM1) au budget 2025
 Annexe : tableau détaillé des modifications de crédits**

FONCTIONNEMENT :

Section de fonctionnement DEPENSES	Rappel sommes votées BP 2025	Modifications Proposée DM1-2025	Montant total des crédits BP+DM 2025
Dépenses réelles de fonctionnement			
Chapitre 011- Charges à caractère général : total des mouvements	520 924,83 €	- 7 928,31 €	512 996,62 €
Services extérieurs			
Locations mobilières (autres : logiciels, copieurs, divers) (article 61358)	105 465,00 €	- 19 712,09 €	85 752,91 €
Matériel roulant (article 61551)	11 000,00 €	+ 500,00 €	11 500,00 €
Maintenance de logiciels (article 61562)	29 100,00 €	+ 6 096,72 €	35 196,72 €
Maintenance de matériels informatiques (article 61563)	4 000,00 €	- 3 010,00 €	990,00 €
Etudes et recherches (article 617)	51 200,00 €	- 3 550,89 €	47 649,11 €
Autres documentations (article 61823)	8 615,00 €	+ 712,71 €	9 327,71 €
Versements à des organismes de formation (article 6184)	10 000,00 €	- 3 000,00 €	7 000,00 €
Autres frais colloques et séminaires (article 6185)	7 030,00 €	- 4 700,00 €	2 330,00 €
Autres services extérieurs			
Autres honoraires et conseils (article 62268)	59 519,83 €	+ 11 761,45 €	71 281,28 €
Restauration divers (AG, etc) (article 62341)	8 000,00 €	- 5 496,11 €	2 503,89 €
Catalogues imprimés et publications (article 6236)	6 933,00 €	- 961,00 €	5 972,00 €

Section de fonctionnement DEPENSES	Rappel sommes votées BP 2025	Modifications Proposée DM1-2025	Montant total des crédits BP+DM 2025
Publications communication divers (article 6238)	2 467,00 €	- 1 499,00 €	968,00 €
Transports collectifs (article 6247)	1 200,00 €	- 800,00 €	400,00 €
Déplacement et missions (article 62511)	14 100,00 €	- 2 000,00 €	12 100,00 €
Téléphonie Fixe (article 62621)	2 000,00 €	+ 13 300,00 €	15 300,00 €
Téléphonie Mobile (article 62622)	6 000,00 €	+ 690,00 €	6 690,00 €
Accès internet et VPN (article 62623)	10 000,00 €	+ 4 250,00 €	14 250,00 €
Divers concours (article 628)	20,00 €	- 10,00 €	10,00 €
Impôts taxes et versements assimilés			
Taxes et Impôts sur les véhicules (article 6355)	600,00 €	- 500,00 €	100,00 €
Chapitre 12 - Charges de personnels et frais assimilés : total des mouvements			
	3 110,00 €	- 40,00 €	3 070,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : total des mouvements			
	300,00 €	+ 557,17 €	857,17 €
Chapitre 67 - Charges spécifiques : total des mouvements			
	49,48 €	- 14,96 €	34,52 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement			
Chapitre 42 - Opérations d'ordre			
Total des mouvements	88 111,69 €	+ 7 426,00 €	95 537,69 €
Dotations aux amortissements des immobilisations (article 6811)	85 481,85 €	+ 10 046,35 €	95 528,20 €
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement (article 6815)	2 629,84 €	- 2 620,35 €	9,49 €

Section de fonctionnement RECETTES	Rappel sommes votées BP 2025	Modifications Proposée DM1-2025	Montant total des crédits BP+DM 2025
Recettes réelles de fonctionnement			
Dotations et participations			
Chapitre 74 - Dotations (article 74741)	473 271,00 €	+ 554,60 €	473 825,60 €
Autres produits de gestion			
Chapitre 75 - Autres produits de gestion (article 7588)	2 540,00 €	+ 2 926,67 €	5 466,67 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques Mandats annulés (article 773)	3 496,73 €	- 3 481,27 €	15,46 €

INVESTISSEMENT :

Section d'investissement RECETTES	Rappel sommes votées BP 2025	Modifications Proposée DM1-2025	Montant total des crédits BP+DM 2025
Recettes pour ordre – transfert entre section			
Opérations d'ordre - Total des mouvements en investissement	88 111,69 €	+ 7 426,00 €	95 537,69 €
Chapitre 15 - Provisions pour risques et charges (article 1518)	9,69 €	- 0,20 €	9,49 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	88 102,00 €	+ 7 426,20 €	95 528,20 €
